

"ESPACE SPORTIF DE SUCY"

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Maisons des associations
14 Place du Clos de Pacy

94372 SUCY EN BRIE



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

Benoît DAVID

Commissaire aux Comptes

7 – 9 Place de la Gare

94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE

Tél. : 01 42 83 20 16

Email: cabinetbdavid@gmail.com

"ESPACE SPORTIF DE SUCY"

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Maisons des associations
14 Place du Clos de Pacy

94372 SUCY EN BRIE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

Benoît DAVID

Commissaire aux Comptes

7 - 9 Place de la Gare
94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE
Tél. : 01 42 83 20 16
Email: cabinetbdavid@gmail.com

"ESPACE SPORTIF DE SUCY"

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Maisons des associations
14 Place du Clos de Pacy

94372 SUCY EN BRIE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2020

A l'assemblée générale de l'association ESPACE SPORTIF DE SUCY

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION ESPACE SPORTIF DE SUCY relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er Septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que j'ai apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.




Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à La Varenne Saint Hilaire
Le 15 Février 2021*

<p><i>Benoît DAVID</i> <i>Commissaire aux comptes</i> <i>Membre de la Compagnie de Paris</i> <i>7-9 Place de la Gare</i> 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE Email: cabinetbdavid@gmail.com Tel : 01 42 83 20 16</p>	<p>Signature :</p> 
--	---

BILAN ESS - EXERCICE 2019-2020
ARRETE AU 31/08/2020

ACTIF (EUROS)		31/08/19	31/08/19
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	141 815 €	139 943 €
27	IMMOBILISATION FINANCIERES	150 €	2 450 €
28	AMORTISSEMENTS	- 120 301 €	- 113 203 €
	IMMOBILISATIONS NETTES	21 664 €	29 190 €
40	ACOMPTES FOURNISSEURS		- €
42	AUTRES CREANCES		- €
46	DEBITEUR DIVERS	5 939 €	1 994 €
	TOTAL CREANCES	5 939 €	1 994 €
50	LIVRET EPARGNE - SICAV	353 660 €	267 958 €
51	BANQUES (Comptes courants)	61 165 €	47 877 €
53	CAISSES	1 701 €	2 102 €
	TRESORERIE NETTE	416 526 €	317 937 €
4687	PRODUIT A RECEVOIR	- €	- €
4860	CHARGES CONSTATEES D AVANCE	19 890 €	22 046 €
	TOTAL	464 019 €	371 167 €

PASSIF (EUROS)		31/08/19	31/08/19
10	FONDS ASSOCIATIF	90 219 €	90 219 €
11	REPORT A NOUVEAU	26 868 €	19 321 €
12	RESULTAT DE L'EXERCICE	82 €	7 547 €
	FOND ASSOCIATIF NET	117 169 €	117 087 €
13	SUBV AFFECTEES AUX IMMOBILISATIONS	21 514 €	26 740 €
15	PROVISIONS	14 681 €	14 681 €
19	FONDS DEDIEES AU PROJET ASSOCIATIF	128 828 €	88 358 €
	TOTAL CLASSE 1	165 023 €	129 779 €
40	FOURNISSEURS ET COMPTES RATACHES	6 254 €	29 987 €
41	ACOMPTE USAGERS	- €	27 486 €
42	PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	23 902 €	23 374 €
43	ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	21 131 €	20 105 €
44	ETAT TAXES A PAYER	985 €	173 €
46	CREDITEUR DIVERS	21 698 €	21 000 €
51	BANQUES (Comptes courants)	217 €	2 175 €
	TOTAL DETTES	74 187 €	124 300 €
4686	CHARGES A PAYER	- €	- €
4870	PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	107 641 €	- €
	TOTAL	464 019 €	371 167 €

BILAN ESS - EXERCICE 2019-2020
ARRETE AU 31/08/2020

CHARGES (EUROS)		31/08/19	31/08/19
60	ACHATS	117 512 €	196 754 €
61	SERVICES EXTERIEURS	10 714 €	8 753 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	242 538 €	259 596 €
63	IMPOTS ET TAXES	5 024 €	7 238 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	413 374 €	461 388 €
65	AUTRES CHARGES	824 €	366 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	1 €
68	AMORT - PROV - ENGAGEMENTS	40 470 €	85 246 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)	82 €	7 547 €
	TOTAL	830 538 €	1 026 889 €

PRODUITS (EUROS)		31/08/19	31/08/19
70	VENTES DE PRODUITS	79 867 €	100 970 €
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	274 285 €	284 486 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	475 413 €	570 102 €
76	PRODUITS FINANCIERS	974 €	1 727 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	9 834 €
78	REPRISES AMORT - PROV	- €	22 321 €
79	TRANSFERT DE CHARGES	- €	37 450 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE (déficit)		
	TOTAL	830 538 €	1 026 889 €

11

COMPTE DE RESULTAT ESS - EXERCICE 2019-2020

CHARGES EN EUROS

COMPTE	S/COMPTE	INTITULE DU COMPTE	REEL 2019-2020	REEL 2018-2019
60	ACHATS			
	6040	Achats prest de services	62 816 €	104 063 €
	6041	Autres prestations HAUT NIVEAU	2 300 €	2 947 €
	6063	Achats de matériel	36 998 €	81 063 €
	6064	Achats administratifs	1 479 €	2 433 €
	6068	Dépense buvette	13 919 €	6 248 €
		COMPTE 60 - TOTAL	117 512 €	196 754 €
61	SERVICES EXTERIEURS			
	6132	Locations installations	- €	- €
	6135	Locations matériel	- €	- €
	6156	Maintenance	5 383 €	1 427 €
	616	Assurances	3 282 €	5 092 €
	618	Divers	2 049 €	2 233 €
		COMPTE 61 - TOTAL	10 714 €	8 753 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
	6226	Honoraires	11 099 €	17 824 €
	6227	frais d'actes et de contentieux	- €	50 €
	6230	Publicité, publications	- €	6 427 €
	6238	DONS DIVERS	580 €	194 €
	6251	Voyages et déplacements	4 508 €	12 507 €
	6252	Indemnités forfaitaires	74 694 €	93 967 €
	6253	Déplacements	- €	- €
	6260	frais postaux, téléphone	1 517 €	2 159 €
	6270	services bancaires	1 272 €	891 €
	6281	Cotisations activité sportive	109 297 €	86 461 €
	6282	Engagements aux compétitions	33 090 €	27 304 €
	6283	Frais d'arbitrage	7 641 €	10 154 €
6284	Arbitrage N3	- €	1 658 €	
		COMPTE 62 - TOTAL	242 538 €	259 596 €
63	IMPOT ET TAXES			
	6333	Participation formation continue	5 024 €	7 238 €
	6354	Droits d'enregistrement	- €	- €
		COMPTE 63 - TOTAL	5 024 €	7 238 €
64	CHARGES DE PERSONNEL			
	6411	Rémunérations	338 136 €	350 749 €
	6413	Indemnités diverses	- €	540 €
	6417	Indemnités de départ	- €	16 198 €
	6450	Charges sociales	63 865 €	71 617 €
	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	8 545 €	16 978 €
6481	Formations diverses	2 828 €	5 308 €	
		COMPTE 64 - TOTAL	413 374 €	461 388 €
65	AUTRES CHARGES			
	6580	Charges diverses de gestion courantes	824 €	366 €
		COMPTE 65 - TOTAL	824 €	366 €
SOUS TOTAL BUDGETE			789 163 €	933 730 €
66	CHARGES FINANCIERES			
		COMPTE 66 - TOTAL	- €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
		COMPTE 67 - TOTAL	- €	1 €
68	AMORT PROVISION - ENGAGEMENTS			
	6811	Dotations aux amortissements	- €	9 551 €
	6815	Dotations aux provisions	- €	- €
	6891	Engagts à réal s/immobilisations	- €	33 782 €
	6894	Engagts à réal s/projet associatif	40 470 €	41 912 €
		COMPTE 68 - TOTAL	40 470 €	85 246 €
TOTAL CHARGES			830 456 €	1 019 342 €

COMPTE DE RESULTAT ESS - EXERCICE 2019-2020

PRODUITS EN EUROS

COMPTE	S/COMPTE	INTITULE DU COMPTE	REEL 2019-2020	REEL 2018-2019
		VENTE PRODUITS / SERVICES		
70	7060	Prestations de services	- 170 €	1 545 €
	7081	Prod annexes manifestations	43 296 €	60 733 €
	7082	Prod annexes matériels équipements	19 045 €	26 154 €
	7088	Recettes buvette	17 696 €	12 538 €
		COMPTE 70 - TOTAL	79 867 €	100 970 €
		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
74	7410	Subvention Municipalité	244 560 €	244 560 €
	7420	Subvention Depart Région Etat	27 575 €	34 870 €
	7421	Subvention Conseil Général	- €	- €
	7430	Subvention CNASEA	- €	- €
	7440	Subventions CNDS	1 500 €	2 675 €
	7450	Subventions diverses	650 €	2 381 €
	COMPTE 74 - TOTAL	274 285 €	284 486 €	
		AUTRES PRODUITS		
75	7560	Cotisations des adhérents	469 114 €	553 414 €
	7569	Reductions sur cotisations	- 51 €	141 €
	7581	Autres produits de gestion	- €	31 €
	7585	Contributions sponsors	6 350 €	16 799 €
		COMPTE 75 - TOTAL	475 413 €	570 102 €
		PRODUITS FINANCIERS		
76	7670	Produits nets s/cessions de VMP	- €	- €
	7680	Autres produits financiers	974 €	1 727 €
		COMPTE 76 - TOTAL	974 €	1 727 €
		PRODUITS EXCEPTIONNELS		
77	7710	Produits except divers	- €	283 €
	7713	Libéralités reçues	- €	- €
	7770	Quote part subv immo virée au résultat	- €	9 551 €
		COMPTE 77 - TOTAL	- €	9 834 €
		REPR S/AMORT PROV ENGAGEMENTS		
78	7815	Reprise prov pour risques	- €	- €
	7890	Repr s/ress n/util exercice antérieur	- €	22 321 €
		COMPTE 78 - TOTAL	- €	22 321 €
		TRANSFERT DE CHARGES		
79	7910	Transfert de charges aux immobilisations	- €	37 450 €
		COMPTE 79 - TOTAL	- €	37 450 €
		TOTAL PRODUITS	830 538 €	1 026 889 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			82 €	7 547 €

ANNEXE

BILAN et COMPTE DE RESULTAT de l'ESPACE SPORTIF DE SUCY

EXERCICE 2019-2020 arrêté au 31/08/2020

PRINCIPE COMPTABLES

Les comptes de l'E.S.S sont établis conformément aux prescriptions du Règlement N° 99.01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Si nécessaire, des précisions des organes statutairement compétents de l'association sont apportées dans l'annexe.

Applications de méthodes comptables dérogatoires :

Les dérogations aux principes énoncés ci-dessus dans la présentation des comptes sont expliquées ci-après et concernent essentiellement la comptabilisation des immobilisations.

Immobilisations :

Les Immobilisations correspondent à des biens durables dont l'acquisition est prévue dans le budget de fonctionnement des sections.

Ces biens sont amortis généralement en mode linéaire sur trois ans.

Le traitement comptable des immobilisations n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, en effet, le montant enregistré au compte « 7910 – transfert de charges » qui permet de transférer les achats de matériel à un poste d'actif du bilan, est compensé par une charge d'égal montant constatée au compte « 6891 – Engagements réalisés sur subventions dédiées aux immobilisations »

Fonds associatif net :

Le fonds associatif correspond aux réserves de trésorerie de l'association. Il varie en fonction de l'affectation du résultat de l'exercice (excédent ou déficit), décidé par l'assemblée générale.

Fonds dédiés au projet associatif :

Une partie des ressources provenant de la subvention de fonctionnement non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges au compte « 6894 – Engagement à réaliser sur ressources affectées », avec comme contrepartie au passif du bilan, le compte « Fonds dédiés au projet associatif ». Lors de leur utilisation, ces fonds sont rapportés au résultat de l'exercice par le crédit du compte « 7890 – Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs. »

Immobilisations

Acquisitions-Cessions	Au 31/08/19	Au 31/08/20			Variation
		Acquisition	Cessions	solde	
Immobilisations incorpo.	5 952	0		5 952	0
Mat. De bureau et inform.	21 996	1 872	0	23 868	1 872
Mat. Des activités sportives	111 995	0	0	111 995	0
Total	139 943	1 872	0	141 815	1 872

Amortissements-Cessions	Au 31/08/19	Au 31/08/20			Variation
		Amort.	Cessions	solde	
Immobilisations incorpo.	5 463	489		5 952	+ 489
Mat. De bureau et inform.	18 947	1 167		20 114	+ 1 167
Mat. Des activités sportives	88 793	5 443		94 236	+ 5 443
Total	113 203	7 098		120 301	7 098

Immobilisation financière

Immobilisations financières de 150 € correspondant à la caution versée au comité départemental de gymnastique.

Trésorerie nette

Le montant total des valeurs de placement et des disponibilités augmente de 100 547 € passant de 315 762 € au 31/08/2019 à 416 309 € au 31/08/2020.

Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 19 890 € au 31/08/2020 contre 22 046 € sur l'exercice précédent.

Résultat de l'exercice

Le bilan de l'exercice 2019/2020 fait apparaître un excédent de 82 € contre un excédent de 7 547 € au 31/08/2019.

Subventions affectées aux immobilisations

Le poste s'élève à 21 514 € contre 26 740 € au 31/08/2019 correspondant au montant des immobilisations nettes restant à amortir, hors immobilisations financières.

Provisions

La provision pour départ à la retraite des salariés a été calculée en tenant compte du mouvement des effectifs de l'E.S.S. Son montant s'élève à 14 681 €, ce montant reste identique à l'année 2015-2016. Cette année encore, il a été décidé de ne faire aucune provision au vu des mouvements des effectifs.

Fonds dédiés au projet associatif

Ce poste enregistre une partie des ressources de fonctionnement affectées aux dépenses prévues au budget et non utilisées au cours de l'exercice. Le montant est en augmentation de 40 470 € et est désormais d'un montant de 128 828 € contre 88 358 € au 31/08/2019.

Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste correspond aux provisions pour honoraires du commissaire aux comptes et aux factures non parvenues à la clôture de l'exercice.

Il s'élève au 31 aout 2020 à 6 254 € contre 29 987 € au 31/08/2019.

Tiers divers, salaires, organismes sociaux et autres dettes

N° de compte		31/08/2020	31/08/2019
41	Acomptes Usagés	0	27 486
42	Rémunérations dues	23 902	23 374
43	Organismes sociaux	21 131	20 105
46	Créditeurs divers	21 698	21 000
Total		66 731	91 965

PRECISIONS CONCERNANT LES VARIATIONS SIGNIFICATIVES DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

On notera plus particulièrement les variations sur les postes suivants :

charges	2019-2020	2018-2019	variation
Charges de personnel	413 374	461 388	- 48 014
Amorts. Provisions, engagements	40 470	85 246	- 44 794
Produits			
Vente de produits de services	79 867	100 970	- 21 103
Autres produits de gestion	475 413	570 102	- 94 689
Reprises amort. provisions	0	22 321	- 22 321
Transfert de charges	0	37 450	- 37 450

"ESPACE SPORTIF DE SUCY"

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Maisons des associations
14 Place du Clos de Pacy

94372 SUCY EN BRIE



**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
DE L'ASSOCIATION**

"ESPACE SPORTIF DE SUCY"

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

"ESPACE SPORTIF DE SUCY"

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Maisons des associations
14 Place du Clos de Pacy

94372 SUCY EN BRIE



**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

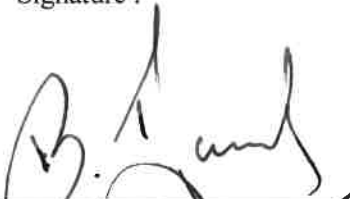
Exercice clos le 31 Août 2020

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article R612-6 du code de commerce.

*Fait à La Varenne Saint Hilaire
Le 15 Février 2021*

<p><i>Benoît DAVID Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie de Paris 7-9 Place de la Gare 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE Email: cabinetbdavid@gmail.com Tel : 01 42 83 20 16</i></p>	<p>Signature : </p>
--	---